

**CONSEIL SYNDICAL JEUDI 24 MARS 2022**

Extrait du registre des délibérations

Titulaires présents de l'Agglomération Pays Basque		Excusés Agglomération Pays Basque	
AIMÉ Thierry	IRIART Jean-Pierre	ALDANA-DOUAT Eneko	SORHUET Vincent
BERARD Marc	KAYSER Mathieu (titulaire dès ODJ 3)	BERTHET André	VAQUERO Manuel
BETAT Sylvie	LACCARRA Anita	COSCARAT Jean-Michel	
BURRE-CASSOU Marie-Pierre	LAHORGUE Michel	DAGUERRE Mayie	
CARRERE Bruno	LARRALDE André	DUHART Agnès	
CASCINO Maud	LASSABE Gilles	ELGOYEN-HARITCHET Valérie	
CIER Vianney	MAILHARIN Jean-Claude (titulaire dès ODJ 3)	ETCHEBERRY Jean-Jacques	
DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine	NOBLIA Félix	GOBET Amaia	
DELOBEL Marie-Anne (titulaire dès ODJ 3)	OÇAFRAIN Jean-Marc	GONZALEZ Francis	
ELGART Xavier	ROLLING Eric	GOYTY Xalbat	
ESPILONDO Pierre	THICOIPÉ Xabi (arrivé à 19h10)	LACASSAGNE Alain	
ETCHEBER Pierre		LASSERRE Jean-François	
GASTAMBIDE Arño		MIALOCQ Marie José	
GOYHETCHE Ramuntxo		MOUESCA Colette	
HARAN Gilles		PARGADE Isabelle	
HARGUINDEGUY Jérôme		PREBENDÉ Jean-Louis	
HIRIGOYEN Roland		SAINT ESTEVEN Marc	
Titulaires présents de la Communauté de Communes du Seignanx		Excusés Communauté de Communes du Seignanx	
LESTANGUET Jean-Romain		BELIN Eva	
PEYNOCHE Gilles		DUBERT Francis	
		DUFAU Isabelle	
Suppléants présents mandatés par des titulaires		Procurations de titulaires excusés à des titulaires	
Titulaires excusés	Suppléants désignés	Titulaires excusés	Titulaires désignés
DUHART Agnès	DELOBEL Marie-Anne (suppléante ODJ 1 et 2)	COSCARAT Jean-Michel	OÇAFRAIN Jean-Marc
ELGOYEN-HARITCHET Valérie	LENERT Bernard	DUFAU Isabelle	PEYNOCHE Gilles
LACASSAGNE Alain	DELOBEL Marie-Anne (suppléante ODJ 1 et 2)	ETCHEBERRY Jean-Jacques	IRIART Jean-Pierre
MIALOCQ Marie José	COELHO Kathy	GONZALEZ Francis	LASSABE Gilles
PARGADE Isabelle	JAUREGUIBERRY Gérard	SAINT ESTEVEN Marc	LARRALDE André
PREBENDÉ Jean-Louis (titulaire ODJ 1 et 2)	MAILHARIN Jean-Claude (suppléant ODJ 1 et 2)	SORHUET Vincent	DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine
VAQUERO Manuel	HIRIBARREN Mikel	DUHART Agnès	DELOBEL Marie-Anne (titulaire dès ODJ 3)
		LACASSAGNE Alain	DELOBEL Marie-Anne (titulaire dès ODJ 3)

Absents : (CAPB) AROSTEGUY Mauder, BARETS Claude, BERCAITS Christian, CORRÉGÉ Loïc (titulaire ODJ 1 et 2), COURCELLES Gérard, DE PAREDES Xavier, DURRUTY Sylvie, ECHEVERRIA Philippe, ETCHEGARAY Patrick, IHIDOY Sébastien, KEHRIG COTTENÇON Chantal, LABÈGUERIE Marc, LASCUBÉ Grégoire, MAGIS Jean-Noël, MAZAIN Éric, (Seignanx) FICHOT Julien.

*Rappel des mesures spécifiquement allégées pour la tenue des instances pendant la crise sanitaire : conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, le quorum est ramené au tiers de l'assemblée et les membres du Conseil peuvent également être porteurs de deux pouvoirs.*

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2022
Délégués titulaires en exercice : 66
Membres titulaires et suppléants présents : 34
Membres votants (présents ou représentés) : 42

Président de séance : Marc BERARD, Président  
Secrétaire de séance : ELGART Xavier

Le conseil syndical s'est réuni à Mouguerre (Espace Hantz Ondoan) le 24 mars 2022 à 18h30 et a délibéré sur la question suivante :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.**  
Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : 01/04/2022

## OJ n°10 – Finances : Affectation du résultat 2021

Rapporteur : André LARRALDE

Les résultats du compte administratif 2021 sont les suivants :

Recettes de fonctionnement	552 487,68 €
Dépenses de fonctionnement	– 515 391,11 €
Résultat de fonctionnement reporté de 2020 (002 au BP 2021)	+ 70 189,37 €
<b>Résultat de clôture / Fonctionnement 2021</b>	<b>= 107 285,94 €</b>
<hr/>	
Recettes d'investissement	129 131,14 €
Dépenses d'investissement	– 115 223,08 €
Solde d'investissement reporté de 2020 (001 au BP 2021)	+ 123 212,64 €
Solde d'investissement cumulé avant RAR	= 137 120,70 €
<i>Pas de RAR</i>	–
<b>Résultat global cumulé (fonctionnement + investissement)</b>	<b>+ 244 406,64 €</b>

**L'excédent de fonctionnement s'élève à 107 285,94 €.**

La section d'investissement étant globalement excédentaire, et conformément à l'instruction M14, il est proposé d'affecter la totalité de cet excédent en fonctionnement (au compte 002), pour assurer l'équilibre de la section de fonctionnement au BP 2022.

Le résultat d'investissement sera comptabilisé en recette au compte 001 pour **137 120,70 €**.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur André LARRALDE, le Conseil syndical, à l'unanimité :

⇒ APPROUVE l'affectation des résultats.

Pour extrait conforme au registre  
Le Président,  
Marc BERARD

